



Agir correctement en cas de suspicion ou de confirmation d'un cas de COVID-19 dans votre entreprise

Agir correctement est décisif lorsque des collaborateurs présentent des symptômes tels que toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires jusqu'à présent non décelées:

Veillez à ce que la collaboratrice ou le collaborateur:

- reste éloigné(e) du lieu de travail (chantier de construction, bureau, de l'objet à nettoyer, respectivement qu'il/elle le quitte immédiatement. Les autres personnes en contact doivent impérativement respecter la [distanciation sociale](#) et porter une [protection bucco-nasale](#).
- prenne contact par téléphone via l'intervention du médecin d'entreprise avec le médecin de famille ou l'autorité sanitaire compétente (à trouver sur : <https://tools.rki.de/PLZTool/>).

Ces mesures doivent être mises en œuvre sur les lieux de travail:

- Immédiatement : Nettoyer les surfaces dans la zone de travail de la personne concernée avec un agent tensio-actif ou un produit de nettoyage à base d'alcool. Il convient à cet effet de veiller à la protection de la personne effectuant le nettoyage.
- Aérer les locaux dans lesquels la personne concernée a séjourné pendant 30 minutes en ouvrant complètement les fenêtres.
- Si vous avez des suspicions fondées, veillez à pouvoir identifier les employés qui étaient à proximité immédiate de la personne concernée conformément à l'enregistrement selon la loi relative au détachement des travailleurs.

Ensemble avec vos salariés, vous pouvez énormément faire pour minimiser dans la mesure du possible le risque d'une infection par le coronavirus dans l'entreprise ou sur les chantiers :

Informez et organisez en temps opportun:

- Effectuez une [évaluation des risques](#) appropriée à la situation. Respectez le besoin de coordination éventuellement existant avec le maître d'ouvrage ou le coordinateur de la sécurité et de la santé.
- Informez les salariés des symptômes de la maladie du COVID-19 et des règles comportementales requises et documentez-les.
- Veillez à ce que les [règles de distanciation](#) soient respectées. Dans les endroits où cela est impossible, veillez à ce que l'utilisation d'une [protection bucco-nasale](#) soit respectée.
- Mettez en place, si nécessaire, des [installations de lavage des mains](#) (eau courante, savon, serviettes jetables, afin que les [règle d'hygiène](#) puissent être respectées.
- Dans la mesure du possible, réduisez les contacts les uns avec les autres et avec des tiers.

- La prise de température sans contact en respectant les dispositions relatives à la protection des données peut être très utile.
- Tenez quotidiennement à jour des listes de présence pour chaque établissement ou chantier avec les coordonnées des salariés qui y travaillent, afin de pouvoir retracer les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une infection au coronavirus.
- Complétez les listes déjà existantes en conséquence.
- Veillez à cet effet à ce que les contacts avec des tiers (fournisseurs, représentants des maîtres d'ouvrage, etc.) puissent être retracés.
- Si vous avez besoin d'aide ou de conseils, veuillez contacter votre médecin d'entreprise.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.bgbau.de/coronavirus